

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 5 OCTOBRE 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, MARDI 5 OCTOBRE À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Martine COUET, Maire.

<u>Étaient présents</u>	Mme Martine COUET, Mme Sylvie LE DRÉAU, M. Fabien LECERF, M. Dominique COLIN, M. Franck BARRIER, M. Jérôme BELFORT, Mme Lydia DESBOIS, M. Miguel FIMIEZ, Mme Anne-Laure JODEAU-BELOTTI, M. Pascal JOUSSE, M. Cyrille OLLIVIER, Julie STÉPHAN
<u>Absents excusés</u>	Mme Sandrine DEMAYA donne pouvoir à Mme Martine COUET Mme Nicole GUYON donne pouvoir à M. Jérôme BELFORT Mme Linda EL KRIMI donne pouvoir à M. Miguel FIMIEZ
<u>Absent non excusé</u>	Néant
<u>Secrétaire de séance</u>	Mme Sylvie LE DRÉAU

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du mardi 7 septembre 2021
- Désignation du secrétaire de séance

Ajout à l'ordre du jour : Décision modificative n°1

Ordre du jour

1. [Projet Engie](#)
2. [Décision modificative sur le budget de la commune](#)
3. [Changement de lieu de réunion des Conseils municipaux](#)
4. [Révisions des loyers](#)
5. [Effacement des réseaux aériens rue de la Mairie et rue de Louplande](#)
6. [Comptes rendus des commissions communales](#)
7. [Comptes rendus des commissions communautaires](#)
8. [Questions diverses](#)

Lydia DESBOIS tenait à présenter ses remerciements à la mairie et au Conseil municipal à l'égard du geste de sympathie exprimé envers elle pour le décès de sa maman. Par ailleurs, ses absences aux précédents Conseils municipaux étaient dues au fait que Lydia DESBOIS était au chevet de sa maman malade.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 7 septembre 2021

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 7 septembre est modifié tel que ci-dessous :

En Questions diverses :

Par rapport au point sur le véhicule Trafic appartenant à la commune :

M. Miguel FIMIEZ précise qu'il parlait du camion benne quand il interrogeait Martine COUET sur les critères de prêt du véhicule aux habitants. Il rappelle le fait qu'il a vu le camion benne prêté à un habitant de Voivres l'année dernière (M. Philippe ROUSSEAU) pour évacuer ce qui se trouvait dans la boulangerie. Mme COUET ne se souvient pas d'avoir prêté le véhicule à M. Philippe ROUSSEAU pour évacuer ce qui était dans la boulangerie, d'autant plus que M. ROUSSEAU n'est pas propriétaire de ce bâtiment. Devant l'insistance de M. Miguel FIMIEZ, Mme COUET s'engage à interroger M. ROUSSEAU pour apporter une réponse lors de la prochaine réunion.

Suite à la demande par mail de Miguel FIMIEZ, il est ajouté ce texte : « La question n'est pas de savoir si c'est à M. Rousseau ou un autre, que le véhicule benne a été prêté mais de savoir dans quelles conditions se font ces prêts ? Est-ce pour tous les Voivrais par souci d'équité ? Quelle est la couverture d'assurance dans le cas de prêt ? Qui assure qui ? Quels recours en cas d'incident ? Quels documents ou contrat sont signés conjointement entre le prêteur et l'emprunteur ? »

En Questions diverses au lieu de :

Travaux dans le bourg : Miguel FIMIEZ intervient pour dire que la sécurité au niveau des travaux d'aménagement du bourg n'est pas bien assurée côté école car les enfants **peuvent circuler** près des engins de chantier.

Il convient de modifier à la demande de M. Miguel FIMIEZ :

Travaux dans le bourg : Miguel FIMIEZ intervient pour dire que la sécurité au niveau des travaux d'aménagement du bourg n'est pas bien assurée côté école car les enfants **circulent** près des engins de chantier.

2. Présentation du projet d'Engie

Mme CHANTEPIE, Mme LE GUYADER et M. MARTIN d'ENGIE GREEN présentent le projet de centrale photovoltaïque qui se situerait au lieudit « Le Grand Mortier » et répondent aux nombreuses questions des conseillers sur l'environnement, l'intégration dans le paysage, les coûts, l'entretien, le recyclage, la communication aux élus et aux habitants et les avantages pour les habitants .

M. MARTIN, à la demande des élus, prévoit une nouvelle visite du site qui se trouve à FILLÉ SUR SARTHE situé également sur une ancienne sablière comme à VOIVRES LES LE MANS.

3. Décision modificative n° 1 sur budget commune

Délibération DE01-05102021

Concernant les travaux de voirie, afin de permettre le règlement d'une avance forfaitaire prise sur un compte spécifique, Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de créditer le compte suivant :

En Investissement :

- C/ 238 : + 60 000€
- C/ 2151 : - 60 000€

Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité des membres présents et représentés, pour cette décision modificative.

4. Changement de lieu de réunion des Conseils municipaux

Délibération DE02-05102021

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-7,
Considérant que le lieu habituel de réunion du Conseil municipal est la salle du Conseil de la mairie,
Considérant qu'eu égard aux règles de sécurité sanitaire en vigueur, la salle du Conseil municipal de la mairie, lieu habituel de réunion du Conseil municipal, apparaît exigüe,
Considérant que toutes les conditions sont réunies pour que la réunion du Conseil municipal se tienne dans la salle communale,
Il est proposé, aux membres du Conseil municipal, de tenir les réunions de Conseil à la salle communale située 1 impasse du Pré de la Croix, à partir du mois de novembre 2021 et pour une durée d'un an.

Le Conseil municipal donne son accord, à 11 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre, pour cette délibération.

5. Révision des loyers

Délibération DE03-05102021

Logement 15 rue de la Gare :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la révision du loyer du logement situé 15 rue de la Gare selon l'indice de référence des loyers et les dispositions légales concernant les augmentations de loyers car aucune révision de loyer n'a été appliquée en 2020 et en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas revaloriser le loyer mensuel de **312,97€**, compte-tenu du contexte lié à la crise sanitaire. La révision du loyer s'appliquera à nouveau conformément à l'indice de référence des loyers à partir du 1^{er} trimestre 2022 conformément au bail signé.

Logement 17 rue de la Gare :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la révision du loyer du logement situé 17 rue de la Gare selon l'indice de référence des loyers et les dispositions légales concernant les augmentations de loyers car aucune révision de loyer n'a été appliquée en 2020 et en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas revaloriser le loyer mensuel de **364,63€**, compte-tenu du contexte lié à la crise sanitaire. La révision du loyer s'appliquera à nouveau conformément à l'indice de référence des loyers à partir du 4^{ème} trimestre 2022 conformément au bail signé.

Maison des Assistantes Maternelles située au 10 rue de la Mairie :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la révision du loyer de la MAM située 10 rue de la Mairie selon l'indice de référence des loyers et les dispositions légales concernant les augmentations de loyers car aucune révision de loyer n'a été appliquée en 2020 et en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas revaloriser le loyer mensuel de **350,00€**, compte-tenu du contexte lié à la crise sanitaire. La révision du loyer s'appliquera à nouveau conformément à l'indice de référence des loyers à partir du 1^{er} trimestre 2022 conformément au bail signé.

6. Effacement des réseaux aériens rue de la Mairie et rue de Louplande

Délibération DE04-05102021A

Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone ER 007567 - "rue de la mairie"

- Par délibération en date du 06 octobre 2020, le Conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.

- L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de 65 000€ et pour le génie civil de télécommunication de 25 200€.
- Conformément à la décision du Conseil général en date du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 30 % du coût soit 19 500€ pour l'électricité.
- Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100 % du coût soit 25 200€ pour le génie civil de télécommunication.

Orange assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à 100% par la commune. Cette opération est estimée à 4 800€.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite le Département pour la réalisation de ce projet.
- accepte de participer à 30% du coût des travaux soit 19 500€ pour l'électricité,
- accepte de participer à 100% du coût des travaux soit 25 200€ pour le génie civil de télécommunication,
- confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Délibération DE04-05102021B

**Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone
ER 007674 - "Rue de Louplande"**

- Par délibération en date du 06 octobre 2020 le Conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.
- L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de 75 000€ et pour le génie civil de télécommunication de 36 360€.
- Conformément à la décision du Conseil général en date du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 30 % du coût soit 22 500€ pour l'électricité.
- Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100 % du coût soit 36 360€ pour le génie civil de télécommunication.

Orange assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à 100% par la commune. Cette opération est estimée à 8 640€.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite le Département pour la réalisation de ce projet.
- accepte de participer à 30% du coût des travaux soit 22 500€ pour l'électricité,
- accepte de participer à 100% du coût des travaux soit 36 360€ pour le génie civil de télécommunication,
- confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

7. Comptes-rendus des commissions communales

Aucune commission communale ne s'est réunie depuis la dernière réunion de Conseil.

8. Comptes-rendus des commissions communautaires

Commission culture, sport et tourisme :

Rapporteur Julie STÉPHAN :

Pendant la réunion du 14 septembre, un pré-bilan a été réalisé sur les entrées à la boutique du musée de Malicorne et les inscriptions à l'école de musique. Celui-ci est positif et le dynamisme est présent.

Le bilan du festival de la Belle Virée est mitigé car le public a été peu présent en raison des mauvaises conditions météorologiques, la mise en place du pass sanitaire et la jauge de spectateurs.

Réunion inter compétences Économie-Emploi :

Rapporteur Julie STÉPHAN :

Lors de cette soirée d'échanges sur les transitions économiques, sociétales et environnementales, les entreprises du Val de Sarthe ont exprimé leurs attentes envers la Communauté de communes.

3 axes ont été soulignés :

- Mieux connaître les entreprises et activités du territoire,
- Un meilleur accompagnement dans la gestion des déchets (accessibilité des déchèteries, horaires adaptés),
- L'aide apportée face aux difficultés liées au recrutement de personnel.

Groupe Santé :

Rapporteur Jérôme BELFORT :

Le centre de vaccination de La Suze sur Sarthe est fermé car beaucoup de personnes sont maintenant vaccinées. Les pharmaciens, médecins, sage-femmes, infirmiers libéraux prendront le relais des prochaines vaccinations.

Commission voirie et patrimoine :

Rapporteur Fabien LECERF :

Les travaux entretien de la végétation, nettoyage des fossés et réalisation des travaux de reprofilages, rechargement et enduits voirie avancent bien. Le programme est respecté.

Un appel d'offres pour la Voirie sera relancé en 2022.

Une liste des travaux prioritaires sera établie pour les interventions 2022 en collaboration avec les communes. Une communication se met en place sur la problématique de l'entretien des ouvrages à la charge des riverains. Une réflexion pour trouver des solutions sur la purge des racines d'arbres qui débordent sur le domaine public est en cours car cela génère des coûts pour le service voirie.

Les travaux de l'UnisSon (école de musique) et de la Pépinière d'entreprises de Spay avancent bien.

Dominique COLIN demande si les travaux envisagés sur la route d'Etival vont être réalisés. Fabien LECERF lui répond que la commission Voirie de la Cdc ne les priorise pas pour le moment.

Cyrille OLIVIER demande si le débouchage des buses est à la charge des propriétaires. Fabien LECERF lui répond que oui.

9. Questions diverses

Achat d'un enregistreur : le Conseil municipal donne son accord pour l'acquisition d'un enregistreur afin de faciliter la prise de note des réunions.

Factures d'assainissement : une erreur de saisie au niveau de la Communauté de communes a été à l'origine d'un nombre important d'appel des habitants en mairie. Les habitants sont invités à faire remonter les anomalies qu'ils constateraient sur leur facture auprès de la Cdc. La mensualisation des factures est en réflexion au niveau de la Cdc.

Problème ramassage des poubelles : les agents chargés du ramassage des ordures ménagères se sont fait agresser par un habitant de Voivres. Il est demandé à cet habitant de garder son calme et de surtout bien trier ses déchets afin que ses sacs soient collectés.

Règles d'hygiène à la cantine : des précisions sont apportées aux remarques de Miguel FIMIEZ sur les équipements de protection individuels du personnel lors de la dernière réunion de Conseil. Si le personnel porte des chaussures de sécurité, les surchaussures ne sont pas obligatoires dans le restaurant scolaire. La charlotte est obligatoire seulement en cuisine et non dans la salle de restauration.

Suite à l'allègement des règles sanitaires, la mise en place des deux services reprendra après les vacances scolaires.

Décharge sauvage : Lydia DESBOIS signale une décharge sauvage dans le bois près du lieudit « la Pigonnière ».

Contrat d'apprentissage : Julie STÉPHAN demande des nouvelles de Karla BESNIER, l'apprentie qui se trouve à l'école, au Valanou et qui fait les mercredis récréatifs. Elle est donc bien intégrée et son apprentissage se passe très bien.

Porte du bassin de rétention : Dominique COLIN signale que la porte du bassin de rétention est cassée.

Problème collecte des poubelles et voisinage : Miguel FIMIEZ signale que le ramassage des poubelles n'a pas été effectué correctement rue de Louplande. Martine COUET lui répond que des containers sont mis à disposition pendant les travaux pour les endroits qui ne sont pas accessibles au camion de ramassage.

M. FIMIEZ signale aussi un problème d'entretien de clôture entre un champ de M. Stéphane BARRIER et Mme Alicia MERCIER. Pascal JOUSSE lui répond que Stéphane BARRIER respecte bien la réglementation est vigueur.

Devis spectacle Noël pour les enfants : le devis de l'association Abrazik pour le spectacle de Noël des enfants du vendredi 17 décembre a été validé.

Manifestation journée communale du samedi 13 novembre : la commission manifestations et « CPIE la Vallée de la Sarthe et du Loir » organise un atelier « découverte de la biodiversité de la zone humide communale » dans le cadre de la journée citoyenne sur le site des Vallées de 10h à 17h le samedi 13 novembre. Le programme sera arrêté ces prochains jours.

Site des Vallées : la convention d'entretien avec la MFR de la Ferté Bernard est renouvelée pour un an avec quatre passages pour un coût de 2 600 euros. Un devis d'abattage de huit acacias morts sur le terrain des Vallées avec Racine Élagage a également été validé pour un montant de 732,00 euros HT.

Rames à vélos à l'arrêt de bus rond-point du Four à Chanvre : Suite à la visite sur place, avec Frédéric FRÉVAL, adjoint technique, il n'y a pas la place pour installer une dalle pour accueillir les vélos. Cela poserait un problème de sécurité.

Mini camps organisés par la Communauté de communes : Côté Communauté de communes les mini camps se sont bien passés mais le retour des parents sur Voivres n'est pas aussi positif.

Changement de professeur pour la gym : Lydia DESBOIS informe du changement de professeur de gym.

Aménagement du bourg : Dominique COLIN demande pourquoi il n'y a pas de bordures côté droit rue du lavoir et pourquoi l'éclairage public n'a pas été prévu dans cette rue. Fabien LECERF lui répond que les bordures sont posées d'un seul côté pour une question esthétique et aussi pour faciliter le taillage. Fabien LECERF répond aussi que l'éclairage public n'a pas été envisagé rue du Lavoir depuis le début du projet d'aménagement du bourg. Dominique COLIN précise que les travaux du bourg sont très réussis.

Cinéma : la prochaine séance du cinéma a lieu le mercredi 27 octobre.

La prochaine réunion de Conseil municipal aura lieu le mardi 2 novembre 2021.

La séance est levée à 23h00.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 5 octobre 2021 :

M. Franck BARRIER	M. Jérôme BELFORT	M. Dominique COLIN	Mme Martine COUET
Mme Sandrine DEMAYA	Mme Lydia DESBOIS	Mme Linda EL KRIMI	M. Miguel FIMIEZ
Absente excusée		Absente excusée	
Mme Nicole GUYON	M. Pascal JOUSSE	Mme Anne-Laure JODEAU-BELOTTI	M. Fabien LECERF
Absente excusée			
Mme Sylvie LE DRÉAU	M. Cyrille OLLIVIER	Mme Julie STEPHAN	